



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal Mardi 20 juin 2017

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Emma PARENT



1. Désignation du secrétaire de séance

Micheline BAROZIER est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Maison de santé : accord de principe

Monsieur le Maire explique que la pénurie de médecin sur notre territoire du Genevois est catastrophique. Par le passé, un médecin suivait 600 patients, aujourd'hui c'est plutôt 2000... L'espérance de vie augmente et, avec elle, le nombre de pathologies par personne : avant, le médecin traitait des pathologies aiguës, aujourd'hui il suit des malades chroniques, il est au cœur du parcours de soins. On a donc moins de médecins et ils travaillent moins d'heures par semaine : si on garde l'organisation classique, on laissera beaucoup de patients de côté. L'avenir n'est donc plus à un médecin par clocher mais aux maisons de santé qui associent des médecins dans un même lieu. Elles permettent aussi d'éduquer la patientèle et de coordonner l'action des professionnels : on responsabilise le patient, on l'accompagne mieux, on a un discours homogène et cohérent donc on espace le rythme des ordonnances.

Une concertation a eu lieu avec les Maires du Vuache pour la création d'une structure sur Valleiry avec une surface de plancher de 1245 m² et un portage public. Le concept de départ est de pouvoir reloger tous les professionnels de la maison médicale actuelle et de pouvoir en attirer de nouveaux : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers... Il est aussi prévu des logements d'atterrissage (stagiaires ou nouveaux professionnels).

Il s'agit aujourd'hui de donner un accord de principe pour engager la commune de Vulbens à participer à ce projet.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de Maison de santé du Vuache et donne son accord de principe pour la poursuite des démarches et de l'élaboration de la structure juridique qui portera le projet.

4. Réhabilitation et mise aux normes de la déchetterie de Vulbens

Monsieur le Maire explique que la déchetterie de Vulbens va connaître des travaux de réhabilitation, dans une optique de sécurité des usagers. Les quais et les bennes seront sécurisés pour éviter le risque de chute. Le site sera fermé par une clôture de 2 mètres et comportera une entrée et une sortie distinctes. Des caméras de surveillance seront installées et les containers de tri seront positionnés à l'extérieur pour être accessibles même lorsque la déchetterie est fermée.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

A la majorité par 12 voix favorables et 1 abstention,

Approuve le projet de réhabilitation et de mise aux normes de la déchetterie de VULBENS présenté par la Communauté de communes du Genevois

5. Avis sur le projet d'extension et de modification des conditions de remise en état de la carrière sise à Clarafond

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'autorisation d'exploiter d'une carrière de roche massive et d'éboulis calcaire, présentée par la SAS les Carrières du Vuache sur la commune de Clarafond-Arcine. Il rappelle que le dossier d'enquête publique est actuellement à la consultation du public en Mairie. Il regrette que le syndicat intercommunal du Vuache ne soit pas lui aussi consulté. L'exploitation est autorisée actuellement par arrêté préfectoral initialement délivré à la société Ladoy en 2005, puis reprise en 2008 par les Carrières du Vuache.

Cet arrêté autorise l'exploitation de la carrière jusqu'en 2035, dans l'objectif de valoriser un gisement estimé à 3 600 00 tonnes de matériaux. Le nouvel exploitant en 2009 a fait réévaluer le volume exploitable sur le périmètre autorisé qui s'est avéré en réalité plus faible. Afin de maintenir l'activité de la carrière jusqu'en 2035 et d'atteindre l'objectif global d'extraction initialement prévu, les carrières du Vuache sollicitent une nouvelle autorisation afin d'étendre l'actuel périmètre par approfondissement. Le projet prévoit une remise en état coordonnée aux phases d'exploitation par remblaiement et revégétalisation.

L'emprise de la zone d'exploitation restera dans le périmètre autorisé en 2005. La demande d'autorisation porte sur un approfondissement de la cote minimale du carreau. Actuellement fixée par l'arrêté à un seuil de 50 cm en dessous de la route RD908 (soit à la cote 470 mNGF environ), le projet prévoit de rabaisser le carreau final à la cote de 450 mNGF (soit environ 20 mètres plus bas en moyenne que la cote autorisée actuelle).

Le gisement massif calcaire nécessite la réalisation de tirs de mines pour l'abattage de la roche. Les matériaux sont ensuite repris à la pelle mécanique pour alimenter le concasseur mobile servant à l'élaboration des matériaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

A la majorité par 8 voix contre, 4 abstentions et 2 voix pour,

Emet un avis défavorable au projet d'extension et de modification des conditions de remise en état de la carrière sise à Clarafond présenté par la SAS les carrières du Vuache

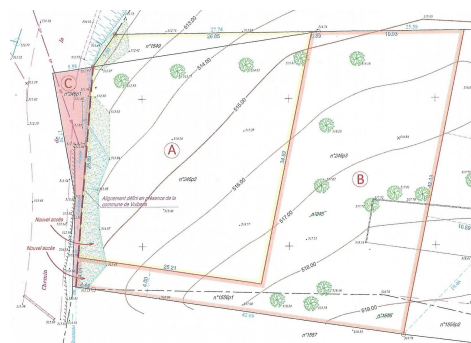
6. Cession de terrain M. Chatenoud / Commune de Vulbens

Monsieur le Maire explique qu'un document d'arpentage a été établi suite au bornage de la propriété de M. Chatenoud et qu'il fait apparaître une partie de terrain qui se trouve sur la voirie communale. Il s'agit de 66 m² de la parcelle B245, nouvellement numérotée B 2403.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la cession à titre gracieux de M. Chatenoud à la commune de Vulbens de 66 m² de terrain situé sur la voirie communale

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au traitement de ce dossier.



7. Ecoles numériques innovantes et ruralité

Monsieur le Maire explique que l'Etat propose une aide financière pour équiper les écoles des communes rurales dans le cadre de projets pédagogiques innovants utilisant les outils numériques. La dépense doit être au minimum de 4 000 € et peut être subventionnée à 50%.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'engage à financer l'équipement de l'école de Vulbens en matériel informatique dans la limite d'un financement communal final de 5 000 €, prévus au budget 2017

Sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 50 % de la dépense qui sera engagée, au titre du plan numérique rural

8. Convention d'aide et d'assistance dans le cadre du PCS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la Protection Civile afin de prévoir des moyens adéquats pour la mise en œuvre de mesure d'urgence dans le cadre du plan communal de sauvegarde, comme par exemple l'hébergement exceptionnel en cas d'évacuation d'un bâtiment rendu inhabitable.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention jointe à la présente délibération

Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à sa mise en œuvre

9. Rénovation de la Mairie / Avenant n°9 / Lot 4 – Zancanaro

Monsieur le Maire explique que la suppression de l'habillage des meneaux entraîne une moins-value qu'il convient de valider.

Elle s'élève à 1 800,00 € HT, soit 2,70 % du marché initial, et abaisse le marché à 64 836,00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°9 de moins-value du marché de travaux de rénovation de la Mairie de 1 800,00 € HT qui concerne le lot 4 / Zancanaro.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

10. Rénovation de la Mairie / Avenant n°10 / Lot 1 – SECA

Monsieur le Maire explique que le bilan des plus-values et des moins-values du chantier fait apparaître globalement une moins-value qu'il convient de valider.

Elle s'élève à 12 567,05 € HT, soit 3,84 % du marché initial, et abaisse le marché à 315 077,23 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°10 de moins-value du marché de travaux de rénovation de la Mairie de 12 567,05 € HT qui concerne le lot 1 / SECA.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

11. Informations

✓ Vie du village

- Les travaux d'**aménagement des extérieurs de la Mairie** et de la voirie attenante sont terminés. Le nombre de places de stationnement n'a pas été diminué et un cheminement piéton sécurisé est en place.

Le Conseil municipal remercie le Président du Conseil départemental Christian MONTEIL et la Vice-Présidente Virginie DUBY-MULLER pour les 2 subventions de 140 000 € au titre du Fonds départemental de développement des territoires, accordées à la commune pour financer la **rénovation de la Mairie**. Il en profite pour adresser à la Députée ses félicitations républicaines pour sa réélection. L'inauguration de la mairie aura lieu le samedi 23 septembre 2017 à 10h30.

- Les **précipitations diluviennes** de ces derniers jours ont provoqué des inondations dues notamment à l'engorgement des fossés. Soit qu'ils n'existent plus pour cause de labourage, soit que les herbes récemment fauchées les aient bouchés, ces fossés font pourtant l'objet d'une attention particulière de la part des services communaux. Un rappel des obligations des riverains, des exploitants, des propriétaires sera fait, notamment avec le Conseil départemental responsable de l'entretien de tous les fossés le long de la RD 1206.

Le chemin de Moissei a également été endommagé par les fortes pluies : la Communauté de communes du Genevois va le reprendre en entier, en changeant la buse cassée, en corrigeant la pente et en installant une traverse.

- La CCG envisage de créer 2 **nouveaux arrêts de bus pour le transport scolaire**, les 2 existants étant presque à saturation. Il s'agirait d'en prévoir un à la Vy Bochenay et un autre au giratoire vers Chevrier. Cela permettrait des bus et des tournées supplémentaires.
- Le **14 Juillet** est organisé cette année à Vulbens. Environ 580 repas sont prévus sur le site des ateliers municipaux.
- La **déchetterie** de Vulbens sera fermée le jeudi matin à parti du 01/07/2017 afin de permettre aux agents de la CCG de nettoyer les sites.

✓ **Territoire**

- La **police pluricommunale** dispose désormais de 4 agents assermentés et armés. Le radar et prêt et sera en place sur le territoire à partir du 19/06/2017. Une réflexion est menée sur la possibilité d'instaurer des horaires décalés qui permettent des patrouilles le soir et le week-end. Un numéro d'appel pour le public sera bientôt disponible.
 - Les discussions continuent au sujet de la **fermeture prolongée des petites douanes**. Certaines communes veulent faire un test dès 2017, afin de faire pression pour qu'émergent rapidement des projets de travaux de contournements.
- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 26 juillet 2017, dans la salle du Conseil de la Mairie.

